

JOURNAL D'ILLUSION-EMPLOI

LA DÉROUTE!

HIVER 2022
Volume 23, numéro 1



LE TRAVAIL MIGRANT, DE
L'ESCLAVAGISME MODERNE...



LE TRAVAIL MIGRANT

Chaque année nous commémorons le 18 décembre, proclamé comme *Journée internationale des migrants* par les Nations Unies, en vue de sensibiliser la population au respect et à la protection des droits de la personne et des droits ouvriers des travailleurs migrants dans tous les pays.

Depuis la nuit des temps, l'être humain s'est déplacé dans le but d'améliorer ses conditions de vie. La migration peut s'effectuer à l'intérieur du pays (changer de province ou d'état) ou à l'internationale (changer de pays ou de continent). Finalement, elle peut aussi être motivée pour des raisons d'ordre politique ou économique.

Elle peut être permanente (les personnes qui quittent leur pays d'origine pour aller vivre dans un autre pays) ou temporaire (des travailleuses et travailleurs qui vont travailler dans un autre pays).

Pendant de nombreuses années, le Canada recevait des personnes avec le statut de nouvel arrivant, des personnes «demandeurs d'asile» et des personnes réfugiées dans le but de les accueillir et qu'elles fassent partie intégrante de notre communauté. Maintenant, nos gouvernements favorisent davantage les personnes qui viennent travailler temporairement. L'économique au détriment de l'humain. La valeur qui prime est d'ordre marchande. La migration temporaire ne cesse d'augmenter (sauf une légère baisse lors de la COVID) dépassant de beaucoup la migration permanente.

Plusieurs des personnes qui viennent travailler ici ont le rêve américain et espèrent une vie meilleure que dans leur pays. Les agences de recrutement entretiennent grandement ce mythe. Cependant, la réalité est loin d'être le «Klondike» promis et elles vivent une grande désillusion. En effet, elles sont souvent traitées comme des citoyennes de seconde zone, sont victimes d'abus de toutes sortes, de mauvais traitement, de violence, d'arbitraire, de discrimination, de préjugés et d'humiliation. Une main-d'œuvre docile et servile qui ne connaît pas ses droits et nos lois en plus d'avoir un problème de communication à cause de leur langue. On utilise souvent le terme «esclavagisme moderne» pour parler de leurs conditions de travail et de vie et cela continue de se perpétuer... On assiste d'ailleurs à la défection de travailleuses et de travailleurs qui quittent leur emploi et tentent leur chance ailleurs et clandestinement...

En cette journée du 18 décembre décrétee «Journée internationale des migrants», nous voulons saluer le courage de ces personnes qui quittent pays, famille, ami.e.s, ressources et repères en ayant une pensée toute particulière pour elles. Nous remercions ces hommes et ces femmes qui acceptent souvent d'occuper des emplois dans des conditions extrêmes pour leur contribution, leur travail essentiel et leur apport significatif à notre société.

Nous voulons aussi demander aux gouvernements de prendre les moyens et des engagements pour leur donner accès à un statut de résidence, des permis de travail ouverts, le droit de choisir leur lieu de résidence, des meilleurs salaires, favoriser la réunification familiale, les informer de leurs droits dès leur arrivée, les accompagner dans leurs démarches et leur offrir gratuitement des interprètes pour les aider. De plus, nous voulons une harmonisation des programmes qui empêcheraient des employeurs de contourner certaines normes en se promenant d'un programme à l'autre et que les fautes commises par les employeurs soient répertoriées et disponibles comme c'est le cas au niveau de la LNT pour certaines fautes qui nous permettent de connaître les employeurs récalcitrants.



INTERDICTION POUR UN PRODUCTEUR

Le producteur agricole Jean Lemay est devenu le 25 octobre dernier le premier employeur québécois à se voir interdire pour toujours l'accès au programme des travailleurs étrangers temporaires pour des violations aux lois du travail.

Ce sont 19 ouvriers du Guatemala qui font les frais de cette situation, laissés sans travail et sans paie depuis plus d'un mois, à Saint-Jude en Montérégie. Après avoir fait leur valise en vitesse vendredi dernier, ces hommes sont maintenant logés dans un endroit sécuritaire de la région montréalaise.



« Nous sommes très déçus et stressés. Nos familles ne reçoivent plus rien depuis des semaines là-bas, alors on a tous choisi de retourner », dit l'un d'eux, Carlos Mendez.

« La dernière chose qu'on veut, ce sont des problèmes, on est venus seulement pour travailler », ajoute son voisin de table, qui préfère taire son nom par peur de représailles.

« Négligence », au fédéral ?

Ce producteur agricole était en effet connu de plusieurs entités policières et gouvernementales, et ce, depuis au moins 2011. Ce sont finalement 80 travailleurs étrangers qui ont atterri au pays en 2021 avec un permis de travail exclusif portant son nom, comme le veulent les critères du programme d'immigration.

« Il faut arrêter de se fermer les yeux. Pour moi, c'est de la négligence de la part des ministères », affirme Michel Pilon, coordonnateur du Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec (RATTMAQ).

« Ce n'est pas normal que ça prenne autant de temps pour réagir dans un dossier comme celui-là », dit celui qui accompagne le groupe de Guatémaltèques.

Environnement « difficile »

Selon le RATTMAQ, c'est une éclosion de COVID-19 parmi les ouvriers agricoles étrangers, un bris de quarantaine et des allégations de « location » de main-d'œuvre à d'autres agriculteurs sans autorisation qui ont mené à l'interdiction permanente assortie d'une amende de 198 750 \$.

Le travailleur Carlos Mendez dit avoir été avisé quelques jours avant ces perquisitions que son employeur « travaillait de façon irrégulière ». Ce père de famille a contracté la COVID-19 peu de temps après son arrivée au Québec, en mai dernier, et 15 de ses collègues ont aussi été infectés, relate-t-il. « Toute la saison a été très

difficile cette année, on ressent du désespoir », dit-il.

Les 19 travailleurs rescapés de cette ferme affirment cependant qu'ils étaient « prêts » à d'autres exploitations agricoles, une pratique interdite sans les autorisations requises. « On était envoyés d'un endroit à un autre, d'un jour à l'autre. On pensait que c'était permis puisque notre visa est en agriculture », affirme M. Mendez au nom de ses collègues.

Jean Lemay ne détient pourtant pas de permis d'agence de placement, selon le registre de la CNESST. La Commission a confirmé que son enquête concerne bel et bien le règlement sur les agences de placement et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, sans pouvoir donner plus de détails.

Le consulat du Mexique à Montréal a en outre indiqué au *Devoir* qu'au moins 10 ressortissants mexicains se trouvent encore à l'emploi de M. Lemay, mais qu'ils ont d'autres statuts migratoires.¹

¹ Article de Sarah R.Champagne et photo de Jacques Nadeau du journal *Le Devoir* du 1er décembre 2021

NDRL. Cette situation confirme nos revendications concernant les employeurs dont un registre et une harmonisation des programmes pour éviter que les employeurs puissent avoir des personnes employées avec d'autres statuts migratoires....

DE TRÈS JOYEUSES FÊTES...



*Illusion-Emploi sera fermé du 21 décembre au 4 janvier.
Nous vous souhaitons un joyeux temps des fêtes rempli de
joie, de plaisir, d'amour, de partage et de ressourcement !*

Françoise 05



Un Groupe de défense et de promotion
des droits des travailleurs et des
travailleuses non-syndiqués

Pour nous rejoindre :
187, rue Laurier #311
Sherbrooke, Qc
J1H 4Z4
(819) 569-9993
www.illusionemploi.org

Même emploi, mêmes conditions
mêmes droits, même protection!

Vous avez des questions concernant:

- ▶ La loi sur les normes du travail
- ▶ le harcèlement psychologique
- ▶ un congédiement injuste et abusif
- ▶ les procédures pour déposer une plainte
vos droits, protection et les recours

Vous aimeriez vous impliquer:

- ▶ Devenez membre
- ▶ Participez aux activités, aux rencontres, aux comités, au C.A.

CONTACTEZ-NOUS SANS TARDER!